

Ecole Primaire de St Bauzille de Montmel
Compte rendu du 1^{er} Conseil d'Ecole
24 novembre 2015

Etaient présents :

- Parents élus : Mmes Baquerre, Birot, Dominati-Bouchevreau, Lepoutre, Olivier-Grand, Ranchin et Uttaro. M Cau.
- Commission scolaire : Mme Dumenil, M Dusfour.
- Enseignants : Mmes Belmessieri, Bessière, Castellvi et Trichot. M Bonnet

1° Sécurité des élèves et de l'établissement

Lundi 16 novembre, un temps de parole a eu lieu avec les élèves pour leur permettre d'exprimer leurs émotions et leurs questionnements. Les enfants de la classe de maternelle n'ayant pas spontanément parlé des attentats du 13/11, l'enseignante ne l'a pas suscité. Il a été décidé, en Conseil des Maîtres, de faire participer les élèves de CE2/CM1/CM2 à la minute de silence qui a réuni sur le parvis de la mairie, les habitants, des membres du conseil municipal et Mme le maire.

De nouvelles dispositions et consignes dans le cadre du plan Vigipirate ont été adressées aux établissements. Le document regroupant ces consignes est affiché aux entrées de l'école et de la garderie et dans l'établissement.

Il a été distribué aux familles ainsi qu'une note les invitant à respecter scrupuleusement les horaires, l'accès des élèves et les temps d'accueil en maternelle.

Deux exercices de sécurité (au moins) vont être effectués avant les vacances de Noël (évacuation incendie et confinement) conformément à ce qui est demandé par le ministère.

Un exercice d'évacuation incendie a été effectué ce matin même à 11h15. Les élèves en ont été préalablement informés pour éviter de réactiver inutilement l'angoisse suscitée par les attentats du 13/11. Ils ont également été prévenus que d'autres exercices suivraient mais sans information préalable cette fois. L'évacuation des classes s'est déroulée rapidement et dans le calme. Mais cet exercice a mis en évidence un dysfonctionnement du système d'alarme incendie dans le bâtiment abritant les classes de Mme Castellvi et M Bonnet. Mme le Maire en a été immédiatement informée et les services techniques doivent intervenir rapidement.

Mme Castellvi signale également que l'accès des secours (pompiers, ambulance), impasse du Mistral, est toujours encombré par les véhicules en stationnement, malgré les zébras tracés au sol. Il est nécessaire que cet accès soit dégagé et tout particulièrement de 8h à 18h lorsque des élèves et/ou du personnel sont présents dans l'établissement. Une information sera à nouveau adressée aux propriétaires des véhicules et il serait opportun qu'un panneau (interdiction de stationner – Accès secours) soit apposé sur le portail.

Une actualisation du PPMS (Plan Particulier de Mise en Sécurité) sera effectuée très prochainement. Une réunion mairie/parents élus/directrice aura lieu début décembre.

2° Effectifs / Répartitions - Perspectives pour 2016/2017

Effectifs par niveaux et par classes au 24/11/2015 :

(2 nouveaux élèves en PS et MS depuis le 2 septembre).

PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	Total
15+1	4+1	9	12	6	20	10	10	88
30		18		20	20			

Effectifs prévisionnels 2016/2017

Chiffres transmis à la DASEN le 14/10/2015.

PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	Total
9	16	5	9	13	6	21	10	89

A l'heure actuelle, 25 permis de construire ont été déposés et accordés sur la commune. C'est sur cette base qu'une dizaine d'élèves a été ventilée sur les différents niveaux.

Les effectifs prévisionnels semblent écarter le risque de fermeture de la 4^{ème} classe mais il convient de rester vigilant.

3°/ Présentation de l'équipe pédagogique et des partenaires

➤ Equipe pédagogique

Classes	Enseignants
PS/MS/GS	Mme Belmessieri (titulaire à ¾ temps) Mme Trichot (titre provisoire ¼ temps – jeudi)
CP/CE1	Mme Bessière (titulaire à temps plein)
CE2	M Bonnet (titulaire à temps plein)
CM1/CM2	Mme Castellvi (titulaire à temps plein + direction) Mme Trichot (décharge de direction – mardi)

+ Mme Céline Chapal T.R. ZIL rattachée à l'école.

➤ Personnel communal

Mme Danti (ATSEM dans la classe de maternelle)

➤ RASED

Psychologue scolaire : Mme Yannick Chartroux-Kerneur

Maître G (rééducatrice) : Mme Betty Arnal

Maître E (aide pédagogique) : Mme Florence Clarimon.

➤ Médecin de P.M.I.

L'école dépend toujours pour le suivi médical (dépistage sensoriel) des PS/MS de l'Antenne du Conseil Général de St Mathieu de Trévières.

Médecin de P.M.I. : Mme Chevalier qui sera remplacée en cours d'année par Mme Fourcadier.

➤ Médecin scolaire

Mme Brun (Centre.Médico.Scolaire. de la Paillade) peut être sollicitée en cas de problèmes graves mais n'intervient pas de façon programmée sur notre école.

4°/ Elections des Représentants des Parents d'Elèves

Elles ont eu lieu le 9 octobre.

Ont été élus avec 100% des suffrages exprimés et un taux de participation de 64,34% :

Titulaires :

Mme Dominati-Bouchevreau

Mme Baquerre

Mme Ranchin

Mme Birot

Remplaçants :

Mme Olivier-Grand

Mme Lepoutre

Mme Uttaro

M Cau

5°/ Règlement intérieur

Le règlement intérieur reprend in extenso le texte du Règlement Type Départemental dans sa nouvelle version (mai 2015). Il comporte 3 annexes : la Charte de la Laïcité, l'organisation du temps scolaire et les alertes climatiques.

Le règlement et ses annexes seront mis en ligne sur le blog de la mairie et une copie sera transmise aux familles qui devront en prendre connaissance et signer la feuille jointe.

Il est soumis au vote du Conseil et adopté.

(Les parents élus demandent à ce que ce document de 16 pages leur soit transmis avant le 1^{er} Conseil d'Ecole pour qu'ils puissent en prendre connaissance).

Les enseignants font part au Conseil leur désir de modifier les horaires scolaires. Cette demande se base sur des constats et dans le but exclusif d'améliorer les conditions d'apprentissage des élèves. Les modifications souhaitées seraient les suivantes :

Lundi – mardi – jeudi – vendredi :

8h45(accueil des élèves 8h35)/12h le matin

13h45(accueil des élèves 13h35)/15h45 l'après-midi

Mercredi (inchangé)
9h (accueil des élèves 8h50)/12h

Ces modifications éventuelles auraient des répercussions sur le temps périscolaire. Il est décidé de rédiger une note d'information à l'intention des familles et un questionnaire afin de prendre en compte leur avis et de répondre au mieux à leurs besoins et à ceux de leurs enfants.

6°/ Suivi des élèves

➤ **Réunion avec le RASED (Réseau d'aide spécialisée aux élèves en difficulté)**

Elle a pour objet de faire le point sur les élèves, un mois après la rentrée tant sur des difficultés scolaires que comportementales. Les enseignants font part des problèmes et décident avec les membres du RASED de l'action à mettre en place :

- Programmation d'une équipe éducative pour des élèves dont une orientation en 6^{ème} SEGPA est envisagée,
- Programmation d'une équipe éducative pour des enfants déjà signalés et/ou suivis par le RASED ou à l'extérieur,
- Demande aux familles de contacter le RASED pour un premier entretien suivi ou pas d'une aide et/ou d'un bilan,
- Mise en place d'un PPRE (programme personnalisé de réussite éducative) ou d'un PAP (plan d'accompagnement personnalisé) selon les difficultés de l'élève.

Les parents élus demandent aux enseignants à combien ils estiment le nombre d'élèves en grande difficulté. Les enseignants répondent qu'ils l'évaluent à 15%, soit 2 à 3 élèves par classe. Ces élèves font l'objet d'attentions particulières (soutien quotidien de l'enseignant, adaptation du travail, réunions avec la famille, invitation à contacter le RASED, équipes éducatives....) et le dépistage de ces difficultés dans les apprentissages intervient dès la maternelle.

➤ **Mise en place de PAI (Projet d'accueil individualisé)**

3 PAI ont été mis en place avec la médecine scolaire, le médecin traitant, les familles et l'école.

1 pour asthme (en cours)

2 pour prise médicamenteuse sur le temps scolaire ou périscolaire.

➤ **Médecine scolaire et PMI**

Un dépistage sensoriel (visuel, auditif) est prévu pour les élèves de PS et MS par le médecin de la Protection Maternelle et Infantile (Antenne du Conseil Général). A partir de la GS et jusqu'au CM2 les élèves relèvent de la médecine scolaire (service de la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale). Il peut être fait appel au médecin scolaire si l'enseignant juge le cas d'un élève préoccupant mais il n'y a pas de suivi programmé des élèves.

➤ **Activités Pédagogiques Complémentaires (APC)**

L'équipe pédagogique a choisi cette année de la placer le mercredi matin de 8h à 8h50. Pour l'instant 3 élèves sont concernés. Ce dispositif s'adresse à des élèves qui peuvent rencontrer ponctuellement des difficultés dans leurs apprentissages mais s'avère dérisoire pour des enfants en grande difficulté.

➤ **Liaison Ecole-Collège**

Me Castellvi a rencontré le samedi 12 septembre les professeurs principaux des 3 classes de 6^{ème} dans lesquelles sont répartis les CM2 de l'an dernier. Un point a été fait pour chaque enfant afin que les équipes enseignantes du collège les connaissent plus rapidement.

Le premier Conseil Collège - Ecole s'est tenu le 10 novembre. L'année de 6^{ème} étant désormais rattachée au cycle 3, les liens et les échanges entre professeurs des écoles et de collèges seront renforcés afin d'assurer fluidité et cohérence dans le parcours des élèves.

7°/ Pédagogie et projets

➤ **Projet d'Ecole.**

Le précédent Projet d'Ecole est prolongé jusqu'à septembre 2016. Le prochain sera alors élaboré en lien avec les nouveaux programmes.

➤ **Nouveaux programmes**

Les nouveaux programmes de maternelle sont entrés en application cette année. Ils s'articulent autour de 5 domaines :

- mobiliser le langage,
- agir, s'exprimer, comprendre à travers des activités physiques,
- agir, s'exprimer, comprendre à travers des activités artistiques,
- construire les premiers outils pour structurer la pensée,
- explorer le monde.

L'évaluation des élèves est basée sur l'observation des activités ordinaires de la classe et l'appréciation des progrès.

Pour l'élémentaire, les nouveaux programmes entreront en vigueur à la rentrée 2016. Le Socle Commun de Connaissances, de Compétences et de Culture s'articule autour de cinq domaines de formation regroupant chacun l'ensemble des disciplines d'enseignement :

- les langages pour penser et communiquer
- les méthodes et outils pour apprendre
- la formation de la personne et du citoyen
- les systèmes naturels et les systèmes techniques
- les représentations du monde et l'activité humaine.

Un livret d'évaluation numérique y est associé. Il suivra l'élève dans sa scolarité secondaire.

L'enseignement Civique et Moral (ECM) est lui mis en place dès cette année.

➤ **Le savoir nager**

Les élèves de GS, CP et CE1 suivront un module natation de 10 séances groupées du 8 au 19/02/2016 à la piscine de St Mathieu de Trévières. Le créneau horaire qui nous a été attribué est 10h35 – 11h45 (départ de l'école en bus vers 10h et retour vers 12h)

Le savoir nager se poursuit au collège, en 6^{ème} à la piscine Alex Jany de Jacou.

➤ **Education musicale / Langue vivante / Langue régionale**

L'équipe pédagogique a décidé d'initier les élèves de cycle III à la pratique d'un instrument, la flûte à bec et à la lecture musicale. Des flûtes ont été achetées et il est demandé aux familles de les acquérir au prix coûtant (10€) pour d'évidentes raisons d'hygiène et pour que les élèves puissent travailler leur instrument chez eux. M Bonnet décroisonne avec Mme Castellvi les jeudis après-midi. Il assure cet enseignement (couplé à l'occitan) au CM1/CM2 et Mme Castellvi celui de l'espagnol aux CE2.

Mme Bessière et M Bonnet assurent l'enseignement de l'occitan dans leur classe.

M Bonnet poursuit son enseignement du chant choral avec le cycle II (GS/CP/CE1) et sa classe de CE2. Un décroisonnement a lieu les lundis après-midi avec Mme Bessière qui prend alors en charge les CE2 en sciences.

Tous les élèves de la GS au CM2 participeront comme chaque année au Projet Académique Occitan.

➤ **Education artistique**

L'équipe pédagogique envisage un projet en arts plastiques avec visites thématiques pour toutes les classes au musée Fabre.

➤ **Projet Patrimoine et Education à l'Environnement**

« Revenons à nos moutons ! » sera (peut-être !) le titre de ce projet dont les événements déclencheurs ont été l'installation d'un berger sur le Puech et les incendies qui ont ravagé le territoire de la commune.

Ce projet concernera les 4 classes et s'articulera autour de 3 axes :

- Vie et biologie d'un troupeau ovin,
- Impact du pastoralisme sur le milieu,
- Usages et usagers de la garrigue hier et aujourd'hui.

L'équipe pédagogique envisage de le mener sur une semaine (avec en amont et en aval travail en classe) dont la date reste à déterminer en fonction des différents partenaires sollicités (le berger, la municipalité, le CCFF, pompiers, associations, habitants...).

Les enseignants envisagent la réalisation d'un film qui retracera le déroulement de ce projet.

Une manifestation est envisagée, fin mai/début juin, dans le village, à l'occasion du départ du troupeau en transhumance sur l'Aigoual : restitution du travail des enfants, exposition, projection du film tourné...

Il sera fait appel aux parents pour aider à l'encadrement des classes en sortie sur le terrain.

8°/ Equipement et travaux

La liste suivante est transmise à la Commission Scolaire :

- Alarmes dans le bâtiment CE2, CM1/CM2,
- Nettoyage régulier de la cour en cette période automnale
- Store cassé et perforé dans la classe des maternelles
- Fuite chasse d'eau WC personnel
- Dérouleur papier toilette à refixer dans les WC CM1/CM2
- Remettre en place le cache gouttière descellé
- Fixer la gouttière plastique qui bouge (entrée classe Myriam)
- Veiller à réapprovisionner les WC en papier toilette et essuie-mains
- Chaises en maternelles à finir d'équiper de patins (en commande).

9°/ Temps périscolaire

Les parents élus font à nouveau état d'incivilités des élèves (2^{ème} service) à l'égard du personnel communal sur le temps de cantine et de comportements inacceptables vis-à-vis de la nourriture.

Pour répondre à ces problèmes, M Dusfour et Mme Dumenil annoncent que les règles de vie vont être affichées dans le réfectoire, que des plans de table seront établis, que des « fiches d'incidents » sont mises en place depuis l'année dernière. Assurer le service de cantine tout en gérant les enfants est difficile et il faut que tout le monde en soit conscient. Les parents doivent nous aider dans cette tâche éducative, ils se disent prêts à collaborer avec le personnel communal. Une rencontre avec ce personnel sera mise en place afin de trouver les meilleures solutions dans l'intérêt de tous.

La séance est levée à 22h15.

Les Parents élus

La Commission Scolaire

La Directrice